

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR
LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN
CRÉMATORIUM ET D'UNE SALLE DE
RECUEILLEMENT LAÏQUE SUR LA COMMUNE
D'ANNONAY**

**Conseil municipal du
21 mars 2024**

1 - Genèse du projet d'un crématorium et d'une salle de recueillement laïque

- Forte attente des habitants d'Annonay exprimée lors de la dernière campagne des élections municipales : aucun de ces équipements à moins de 45 minutes d'Annonay
- Intégration dans le programme d'un engagement en faveur de la création d'un crématorium et d'une salle de recueillement laïque.

2 - Etapes de la procédure de DSP (1/2)

29 septembre 2022 : Adoption en Conseil municipal du mode de gestion d'un futur crématorium et d'une salle de recueillement laïque, à savoir une Délégation de service public (DSP)

15 février 2023 : Notification du marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société ESPELIA

13 mars 2023 : Validation de la DSP par voie de concession en Comité social territorial (CST)

12 avril 2023 : Avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sur le projet de contrat de DSP relatif à la construction d'un crématorium, en présence notamment de représentants d'associations locales (Alternatiba et ADMR)

27 avril 2023 : Approbation par le Conseil municipal du recours à une concession de service public pour l'exploitation d'un nouveau crématorium + Présentation du site de Grosberty

2 – Etapes de la procédure de DSP (2/2)

30 juin 2023 : Analyse des dossiers de candidatures par la Commission de délégation de service public (CDSP). Deux candidats sont sélectionnés.

16 octobre 2023 : Date limite de remise des offres des 2 candidats.

20 novembre 2023 : Avis favorable de la CDSP pour admettre les deux candidats en phase de négociations.

Entre le 20 novembre 2023 et le 29 janvier 2024 : phase de négociations avec les deux candidats.

29 janvier 2024 : Date limite de remise des offres finales.

28 février 2024 : Choix du Maire de l'attributaire.

21 mars 2024 : Attribution définitive du contrat de concession par le Conseil municipal

3 – Choix du site : GROSBERTY (1/2)

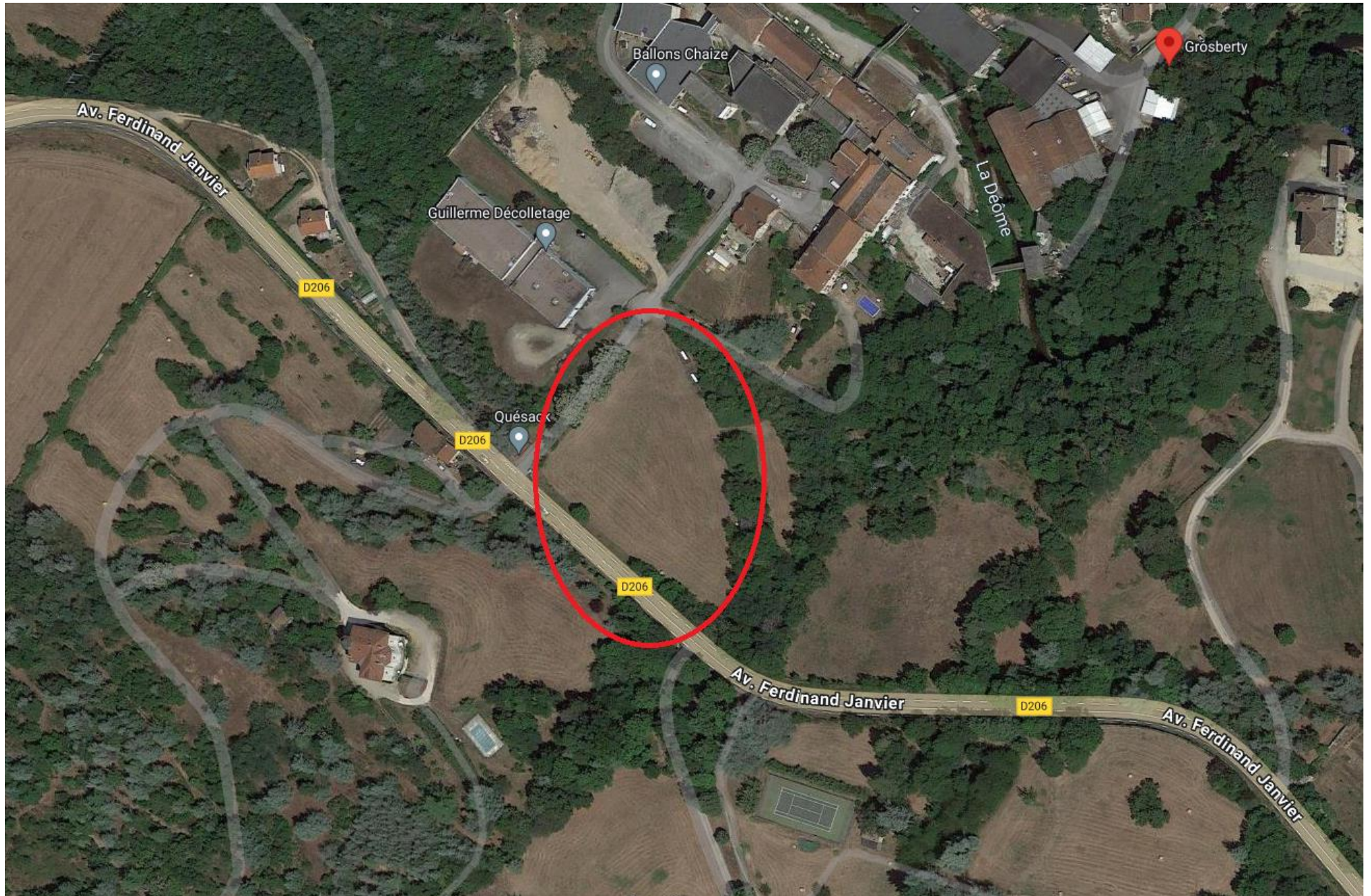
Un terrain composé de 2 parcelles qui appartiennent à la commune :

- Situé en zone d'activités, et non en zone pavillonnaire
- Calme et accessible par une route départementale
- Redécoupage de la parcelle pour l'adapter au périmètre du projet

Ce site permet d'avoir :

- Un parc de stationnement aménagé en front de l'avenue Ferdinand Janvier ;
- De la végétation existante et une partie boisée en limite de parcelle qui sera conservée ;
- Une ouverture sur le paysage (mont de Boulieu-lès-Annonay) ;
- Un jardin du souvenir loin des axes de passages routiers ;
- La partie arrière de la parcelle en jachère afin de garder une bonne distance avec les parcelles de riverains.

3 – Vue satellite du site de GROSBERTY (2/2)



4 - Choix du concessionnaire (1/2)

Groupe OGF, 1^{er} gestionnaire de crématoriums en France :

- 88 crématoriums dont 9 en construction ;
- + de 80.000 crémations par an.

Le concessionnaire aura la charge :

- de la conception du crématorium ;
- de la réalisation des travaux (équipements, matériels et mobiliers) et des procédures administratives nécessaires à la construction (dépôt de permis, enquête publique...) ;
- du financement des investissements ;
- des opérations d'entretien, de maintenance et de renouvellement du crématorium ;
- de la gestion quotidienne du crématorium.

4 - Choix du concessionnaire (2/2)

Au titre de l'occupation du domaine public, le concessionnaire sera redevable envers la Commune, et pour la durée du contrat :

- de verser, **dès la 1ère année** d'exécution du contrat, une redevance fixe de 20 000€ ;
- de reverser 2% de son chiffre d'affaires chaque année, au titre de la redevance variable, ce qui assurera une recette régulière pour la Commune durant les **28 années d'exploitation du crématorium.**

En outre, partage du delta entre les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles à hauteur de 15% pour la Commune.

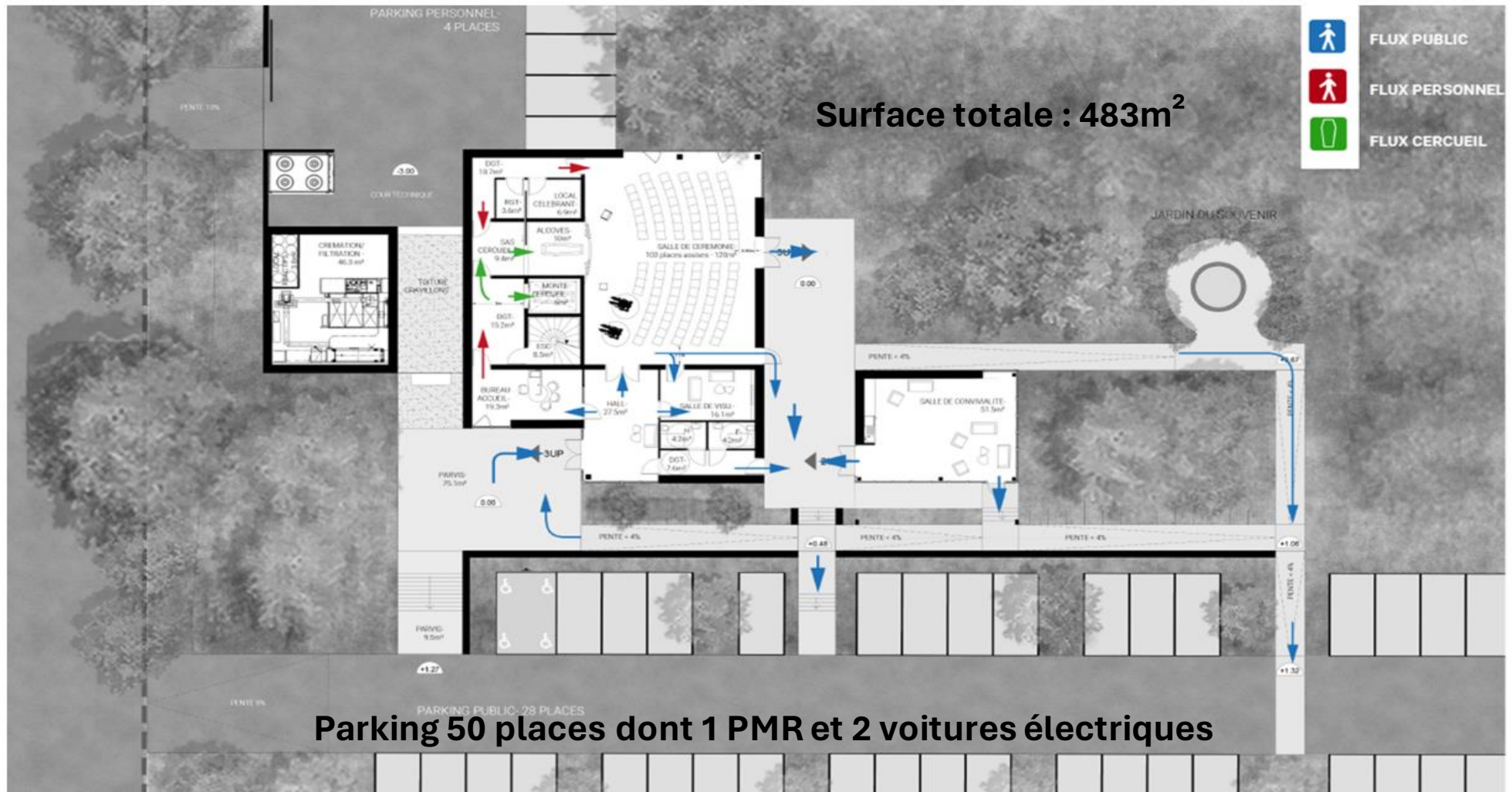
5 – Plan d'implantation du futur crématorium



L'équipement est pensé **en différents volumes, qui se veulent simples et sobres, adaptés à la parcelle et à son environnement.** Il est positionné en haut de parcelle, le long de l'avenue Ferdinand Janvier pour s'éloigner au maximum du voisinage.

6 – Plan détaillé des salles du futur crématorium

- Une salle de cérémonie de 120m² (123 personnes) et autres espaces 67 m² dont un hall de 27,5m².
- Une salle de convivialité séparée de 51m² (50 personnes).
- Un espace privé / technique de 245m².



7 - Qualité du service proposée par le concessionnaire aux familles

- Grande amplitude d'ouverture de l'établissement
- **Remise de l'urne dans les 2 heures après l'acte de crémation**, permettant aux familles d'organiser les différentes étapes des obsèques de leur défunt
- Possibilité pour les familles de **personnaliser leur recours à l'équipement** : à l'acte technique de crémation, viendront s'ajouter **d'autres prestations « à la carte »**.
- Appareil de crémation dont OGF maîtrise le fonctionnement grâce à son utilisation dans d'autres crématoriums
- Respect de l'environnement

8 - Horaires d'ouverture et créneaux de cérémonie

Du lundi au vendredi : ouverture du crématorium de 8h30 à 18h30, avec la possibilité d'accueillir des familles de 8h à 19h.

Samedi : ouverture du crématorium de 8h30 à 12h30, avec la possibilité d'accueillir des familles de 8h à 13h.

- Le planning proposé prévoit **5 créneaux de cérémonie** et de crémation par jour. Les crémations s'enchaîneront **toutes les 2 heures de 9h30 à 17h30**.
- Dans une **démarche de sobriété énergétique**, les crémations consécutives aux cérémonies du samedi pourront être réalisées le lundi matin.

9 - Tarifs des prestations proposés

Tarifs de crémation :

- sans cérémonie : 840 € TTC
- avec cérémonie (MC OGF) : 1032 € TTC

Tarifs de location de la salle de recueillement laïque (cérémonie) :

- Location de la salle pour 30 min. : 192 € TTC
- Location de la salle pour 60 min. : 240 € TTC

La salle de cérémonie sera également accessible pour les cérémonies hors crémation.

Tarifs de location de la salle de convivialité (séparée) :

- Location de la salle pour 30 mn : 60 € TTC
- Location de la salle pour 60 mn : 96 € TTC

10 - Engagements environnementaux

Démarches visant une haute qualité environnementale :

- Electricité 100% verte pour couvrir les besoins de l'équipement avec l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment
- Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le parking
- Niveau de rejets atmosphériques bien inférieur à la réglementation, avec transmission à la Commune d'un relevé qui sera produit chaque année
- Mise en œuvre d'une méthodologie pour un traitement de qualité des déchets
- Mise en place de ruches de biodiversité et de l'éco-pâturage sur les parties de la parcelle non-utilisées

11 – Planning prévisionnel

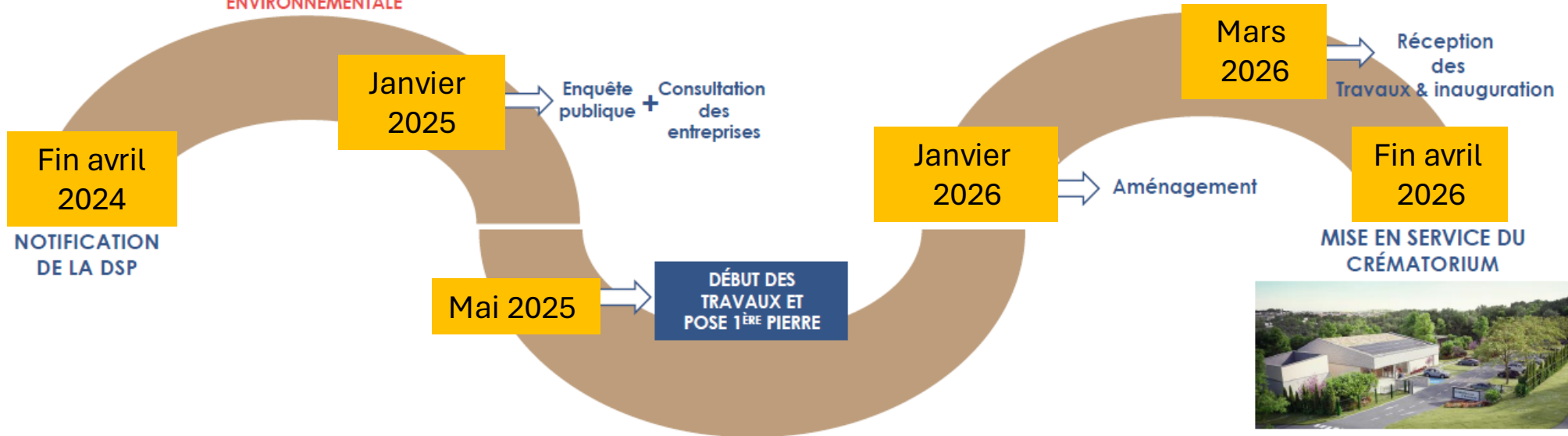
- **Phase d'études et de travaux : 2 ans à compter de la notification du contrat**

Comprenant les principales étapes suivantes :

- Réalisation de l'étude d'impact
- Dépôt de dossier et demande d'autorisation pour la création du crématorium auprès de la préfecture
- Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes
- Réalisation de l'enquête publique
- Avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

- **Phase d'exploitation : 28 ans, soit un contrat sur 30 ans**

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE ET ENVIRONNEMENTALE



11 – Visuels du futur crématorium





Entrée du crématorium



Salle de cérémonie



Salle de convivialité



Jardin du souvenir



Pour le choix des matériaux : une combinaison pierre et bois avec une toiture en tuiles canal, dans l'esprit de l'architecture locale.



VITRAGE/MUR RIDEAU
MENUISERIES TEINTE BRUN/OCRE



ENDUIT DE TEINTE CLAIRE



TUILES CANAL



BARDAGE BOIS DANS LES ESPACES ABRITÉS



BANDEAU BÉTON



BARDAGE MINERAL AVEC MOTIFS PIERRES
SÈCHES TEINTE BRUN/OCRE